

# L'EAU EN BREF

L'eau potable distribuée en France est de bonne qualité : elle est conforme aux exigences sanitaires à **99 %**.

**82 %** des Français estiment que l'eau du robinet est sûre, soit 24 % de plus qu'il y a 10 ans.

**4 millions d'analyses** de la qualité de l'eau sont réalisées annuellement par les entreprises et les services de l'Etat sur les services délégués.

L'assainissement non collectif concerne **11 millions d'habitants** non raccordés au réseau public.

**96 %** des Français jugent le « nettoyage » des eaux usées indispensable pour protéger la nature.

**Près de 100 millions** d'euros sont consacrés annuellement par les entreprises de l'eau à la recherche et développement.

**1 €**, c'est le prix moyen payé par jour par une famille pour 330 litres d'eau potable distribués à domicile puis retraités après usage, soit **0,3 centime le litre**.

Le budget eau représente **0,8 % du budget des ménages**, soit 3 fois moins que les dépenses en télécommunications et près de 4 fois moins que les dépenses en énergie.

Le prix de l'eau a augmenté du même ordre que l'inflation depuis **plus de 5 ans**.

Le prix moyen de l'eau dans les grandes villes françaises est inférieur de **10 %** à la moyenne européenne.

Sur les 11,3 milliards d'euros que représente la facturation annuelle des services d'eau et d'assainissement, **42 %** sont consacrés à l'investissement.

# L'EAU EN BREF

**93 %** des Français sont satisfaits de leurs services de l'eau et d'assainissement.

**76 %** des consommateurs estiment que les délégataires de service public fournissent un service efficace dans le domaine de l'eau.

**60**, c'est le nombre moyen d'heures d'ouverture hebdomadaire des **accueils téléphoniques** des entreprises de l'eau pour leurs clients.

Les **2/3** des nouveaux contrats de délégation sont signés pour une durée de 12 ans.

Chaque année en France, **entre 500 et 800** mises en concurrence portent sur les services d'eau et d'assainissement.

**96 %** des appels d'offres aboutissent à un maintien du mode de gestion initial, **3 %** à un abandon de la régie en faveur de la délégation et **1 %** à un passage de délégation à régie.

À contexte d'exploitation identique, régies et délégations de service public ont des **coûts réels globalement équivalents**.

Dans **70 % des cas**, le prix de l'eau demeure inchangé ou augmente après un passage en régie.

**590 millions** d'euros sont investis chaque année par les opérateurs privés dans le cadre de leurs activités de délégation.